

## ***SEANCE DU 6 JUIN 2023***

L'an deux mille vingt-trois le 6 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, LACOSTE Pierre, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, BONNET Dominique, DELRIEU Bernard, ~~DE NICOLO Sandrine~~, MURATET Nicole, PRAT Loïc, ~~TIERLE Jean-Paul~~

Absent excusé : DE NICOLO Sandrine (procuration à PRAT Loïc), TIERLE Jean-Paul (procuration à BOUQUIER Marie-Paule)

Secrétaire : BROUXEL Claire

### **ORDRE DU JOUR**

Madame Le Maire demande si des observations ou modifications sont à apporter au compte-rendu de la séance du 24 avril 2023. Aucune modification d'écriture n'est exprimée, de ce fait, chaque conseiller municipal est invité à signer le procès-verbal.

#### **Délibération 2023-016 : Acceptation de la donation de l'Entente Sportive Vitrac Marcolès**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Entente Sportive Vitrac/Marcolès a été créée en 1993. Confrontée à un manque d'effectif elle évolue en entente avec club Parlan/Le Rouget depuis deux saisons.

Sans perspective de progression du nombre de joueurs sur le court terme, le Conseil d'Administration de l'ESVM a décidé de dissoudre l'association et a donc proposé à l'Entente Parlan/Le Rouget de fusionner. Une Assemblée Générale commune est programmée le dimanche 28 mai à Marcolès, qui permettra de fixer les bases de ce nouveau club.

En parallèle, l'ESVM a pris la décision de liquider la trésorerie afin de remercier les deux municipalités de Vitrac et Marcolès pour leur soutien au fil de ses années d'existence, et a souhaité reverser 7 500.00 euros à chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend note avec regret de la dissolution de l'Entente Sportive Vitrac/Marcolès,
- Remercie les dirigeants pour l'attribution de la dotation de 7 500.00 euros,
- Souhaite une bonne réussite au nouveau club formé par les ententes Vitrac/Marcolès et Parlan/Le Rouget.

*La trésorerie a été divisée en 4 parties égales, une pour les communes de Vitrac et Marcolès, une pour la nouvelle entente avec Le Rouget/Parlan et la dernière pour la création d'une*

*entente des anciens joueurs de l'entente Vitrac Marcoles*

*Le terrain de foot de Vitrac sera utilisé de temps en temps, des travaux d'agrandissement du terrain sont programmés à Parlan.*

*La subvention votée par le Conseil Municipal au budget primitif sera versée selon l'évolution de l'association.*

*Le devis de la SOCOTEC pour la vérification des installations électriques, pour un montant de 115 euros n'est pas validé.*

**Délibération 2023-017 : Facturation et remboursement de la somme de 900.00 Euros pour participation financière, par « Maisons Partout », relative au branchement AEP à « Lavigne » à Vitrac pour la construction d'une maison d'habitation.**

Madame Le Maire expose à l'assemblée que la Société « Maisons Partout » a diligenté les travaux de branchement AEP pour la construction d'une future maison à « Lavigne ». Or un branchement avait déjà été fait dans les années 1990 pour leur bungalow.

Un courrier pour ce type de demande est envoyé systématiquement aux collectivités qui ont la compétence « Distribution eau potable » On a demandé à ce qu'un lien plus étroit soit établi entre la commune et leurs services techniques en lien avec un nouveau projet de construction.

La Société « Maisons Partout » accepte de financer une partie des travaux liés à cette implantation de compteur d'eau, soit 900.00 Euros (neuf cents Euros)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'établir une facture de 900.00 Euros à destination de « Maisons Partout » - 15 bis Avenue des Volontaires à AURILLAC, dont le règlement se fera par mandat administratif,
- Dit que cette somme abondera le compte 75888,
- Autorise Madame Le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

**Saisine du Centre de Gestion pour la mise en place d'astreintes pour un agent technique communal :**

Madame Le Maire suggère de rémunérer de manière permanente l'agent technique communal chargé du fonctionnement du service public (étant le seul agent technique à assurer ces tâches) Gestion du réseau d'eau potable, entretien espaces publics et bâtiments+ déneigement) par une prime d'astreinte. Selon les directives du centre de gestion de la fonction publique territoriale, en fonction de son grade, la somme allouée serait de 116.20 Euros brut par mois, avec une obligation de travailler un week-end par mois.

Les élus sont d'accord sur le principe, mais il est difficile de déterminer le week-end travaillé ; une rencontre avec l'agent et le maire et adjoints est à programmer.

## **Travaux en cours :**

### **\*Voirie communale :**

Le budget voté par le conseil municipal est de 32 000.00 €uros avec un montant de restes à réaliser de 4 635.70 €uros. Le budget disponible pour l'année 2023 est donc de 36 635.70 €uros.

Un débat a lieu sur la décision de la collectivité de faire des travaux d'entretien au niveau des entrées privées: la majorité 9 (voix), 1 contre et 1 abstention décide d'entretenir que l'espace public. Les privés peuvent bénéficier des tarifs de la société en charge des travaux. C'est une question de jurisprudence car depuis de nombreuses années, les privés prennent contact avec la mairie pour l'obtention d'un devis pour l'entretien de l'accès à leurs maisons sur l'espace privé.

Une priorisation en fonction de l'état de la chaussée est nécessaire au vu de coût annoncé ; + 14.5 % avec une actualisation de 5 152.57 €uros pour un devis de 48 825.02 euros TTC si tout est retenu. Les travaux les moins urgents seront reportés l'année prochaine afin de respecter le budget voté.

Les points retenus sont les suivants : l'Allée des Jardins, le Chemin des Châtaigniers, la VC de Valette, la VC du Reyt, la VC de Lamartine à la Junie, la VC du Mas, la VC des Salettes et de Lavergne, pour un montant total de 28 321.52 €uros HT avec l'actualisation des prix, soit 33 985.82 euros TTC.

Le budget restant sera certainement alloué à la sécurisation de l'entrée du bourg en venant de Saint-Mamet en raison d'une vitesse excessive constatée par les riverains. Des précisions seront demandées aux services du CIT sur les mesures envisagées en lien avec les services du département

### **\*Sectorisation du réseau de distribution de l'eau potable :**

L'entreprise STAP 15 est intervenue sur 4 jours sur le territoire de la commune pour la pose de vannes de sectorisation qui permettront de couper l'eau sur de plus petits secteurs en cas de réparations et/ou travaux plus conséquents.

Une autre société « ACTEMIUM » viendra poser les cartes SIM qui permettent d'alerter les élus, l'agent communal en cas de fuites sur le réseau

Quelques perturbations sur le réseau ont duré plusieurs jours en raison des petites coupures d'eau sur le réseau

### **\*Construction d'une halle couverte et rénovation énergétique de la salle polyvalente :**

L'étude initiale menée par « Cantal habitat » en charge de l'assistance de maîtrise d'ouvrage ne comprenait pas le désamiantage, la mise en sécurité de la salle polyvalente ni l'étude de sol ; un avenant de 17 273.51 euros est à signer en complément de ce dossier pour les prestations complémentaires demandées et concernant l'architecte, Mr TEK, atelier Camino  
10 lots ont été identifiés pour les appels d'offres (terrassment, gros œuvre, charpente, couverture, menuiserie, serrurerie, plomberie, désamiantage, plâtrerie/peinture et électricité).  
La commission d'appel d'offres devrait avoir lieu en juillet.

## Questions diverses :

\*Eclairage public : Dans le cadre des économies d'énergies, il a été décidé de faire une coupure au niveau de l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin. Ceci pose quelques problèmes en cas de location de la salle polyvalente avec la coupure à minuit. La commune va contacter le Syndicat d'Electricité du Cantal afin de voir comment cela peut être aménagé.

Toutefois, le Maire et adjoints remettront l'éclairage public du bourg selon un calendrier des locations

\*Trou du Diable : 3 panneaux de présentation du site et interdiction aux motos et quad ont été commandés à l'imprimerie « OSMOSE » ; ils sont prêts, une élue passera les récupérer afin de les positionner au plus vite sur le site.

\*Chemins de randonnée : Monsieur Jean-Paul TIERLE avait recensé quelques menus travaux à effectuer sur les chemins de randonnées créés l'an passé. Il est absent pour le mois de juillet. Ces travaux seront confiés à l'agent communal (tronc dans le parc du château, croix blanche à refaire...)

Des billes de bois au-dessus des « Salettes » ont été signalées sur un chemin public ; la société « Unysilva » sera contactée afin de faire évacuer le bois qui gêne le passage sur un chemin public, en l'occurrence un chemin de randonnée

\*Concours Départemental des Villes et Villages fleuris : Le jury sera présent le vendredi 23 juin 9h30.

\*PLUi : Des modifications ont été actées pour le zonage constructible du futur PLUi. Et transmises au cabinet d'urbanisme de Rodez

\*Signalement : Le service de l'habitat à la Direction Départementale des Territoires nous a contactés sur la situation d'une personne domiciliée sur la commune, suite à un signalement effectué par les pompiers. Un courrier récapitulatif des différentes actions tentées par la commune pour accompagner cette personne, qui refuse toute aide, a été envoyé en retour à ce service.

\*AEP : Un nouveau branchement sera à prévoir à « Lamartinie », à la grange de Monsieur RATIER qui a été vendue à Monsieur CONSTANT Sébastien à AURILLAC

\*Karcher : Le devis de réparation du karcher est de 840.00 €uros ; un neuf coûterait 1 440.00 €uros, sans reprise de l'ancien, chez FERRIERES à Aurillac. D'autres devis vont être demandés.

\*Eclairage Publique : La mise en place de la coupure nocturne de l'Eclairage Public de minuit à cinq heures du matin, coûte 559.00 € à la commune, travaux facturés par le Syndicat d'Energie du Cantal.

\*Transport scolaire : L'inscription au transport scolaire (Ecole primaire +navette RPI) se fera désormais en ligne pour les inscriptions pour la rentrée de septembre 2023.

\*ADMR : L'assemblée Générale a eu lieu le 3 juin dernier. Le compte-rendu nous sera communiqué prochainement.

\*ACCA : L'Assemblée Générale aura lieu le dimanche 11 juin prochain.

\*Fête des 100 ans: Le 19 août prochain, la commune fêtera les 100 ans de Madame Jeanne VALADOU . A cette occasion un vin d'honneur sera offert par la commune (Pizzas, melon, tomates cerise, fromage...) Avec l'idée que les pizzas et les quiches poireaux soient cuisinés par Michèle GAUZENTES , cantinière. Ce qui ne sera pas consommé sera congelé pour l'école La chorale de Vitrac les « mémélodies » menée par Martine Vantalou interprétera plusieurs chansons

Une invitation à la population sera faite via la Poste

Une fête en famille suivra cette cérémonie à la salle polyvalente qui sera mise à disposition gratuitement à la famille.

\*Pompiers : Une réunion publique d'information sur la promotion du volontariat chez les pompiers aura lieu le vendredi 23 juin à Saint-Mamet, à 20h30.

Une journée portes-ouvertes au centre de Saint-Mamet est prévue le samedi 24 juin.

\*Logement : Un logement de Cantal Habitat, rue Carrieron du Fournil se libère à la fin du mois. Il y aura trois enfants de moins au sein du RPI.

\*Courrier de Monsieur SAUTAREL, Sénateur du Cantal : il nous a envoyé un courrier concernant les difficultés d'application de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette ».

\*La Poste : Une brochure sur les Agences Postales du Cantal a été envoyée aux communes. Il y a 27 bureaux de poste, 80 Agences Postales Communales et 25 « relais poste » dans les épiceries dans le département du Cantal

\*Ecole : Monsieur BAC, directeur de l'école de Vitrac est en congés paternité depuis le dimanche 4 juin. La classe est assurée par un remplaçant.

Monsieur BAC reste en poste à Vitrac à la rentrée prochaine.

Une réunion est programmée le mercredi 7 juin avec les enseignants et Maires pour évoquer la rentrée 2024.

Le conseil d'école du dernier trimestre se déroulera le 27 juin.

La fête des écoles aura lieu le 30 juin à Marcoles

\*Salle polyvalente : Lors d'une « cousinade » 12 verres ont été cassés, et seront rachetés par la famille.

\*Maison Partout : Ce constructeur a demandé la pose d'un compteur d'eau chez Monsieur FLORY Patrick, alors qu'un compteur était déjà présent sur la parcelle ; une demande a été faite auprès de cet organisme pour partager ces frais engagés

**Prochaine réunion :**

**A définir**

Fin de séance. : 23h15

- **SIGNATURES**

BOUQUIER Marie-Paule	
BONNET Dominique	
PUECH Jérôme	
BROUXEL Claire	
BILBAUT Suzanne	
DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	Procuration à PRAT Loïc
LACOSTE Pierre	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	Procuration à BOUQUIER Marie-Paule